



onisep

 **onisep.fr**

toute l'info sur
les métiers et
les formations

L'entrée en

6^e

**GUIDE POUR
LA RENTRÉE
2009**



ministère de l'éducation nationale | ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

École - collège : les changements

Des transports en commun à emprunter chaque jour, un établissement plus grand, des têtes nouvelles et nombreuses, une organisation et des méthodes de travail différentes... ça y est : votre enfant entre à l'école des grands ! Pour l'aider à passer en douceur de l'école au collège, voici quelques points de repère.

► Un professeur pour chaque matière

À l'école élémentaire, votre enfant avait un enseignant pour toutes les matières.

Au collège, il aura (le plus souvent) autant de professeurs qu'il y a de matières étudiées, soit environ une dizaine d'enseignants. Votre enfant devra s'adapter à la manière de travailler et aux exigences de chacun d'entre eux.

► Plusieurs salles de cours

Chaque professeur disposant généralement d'une salle, votre enfant se déplace dans une salle différente à chaque fois qu'un cours est terminé.

► Un emploi du temps variable selon les jours

Les journées de votre enfant commenceront et se termineront à des heures différentes, en fonction de son emploi du temps. Certains jours comporteront des « trous » entre les cours. Pendant ces heures, votre enfant pourra en profiter pour travailler ses leçons, en salle de permanence ou au centre de documentation et d'information (CDI).

Les semaines peuvent également être différentes, certains cours ayant lieu une semaine sur deux, en demi-groupe.

► Un rythme plus soutenu

Au collège, le rythme s'accélère. Les professeurs répètent les phrases difficiles, mais moins qu'à l'école élémentaire. Votre enfant devra s'habituer à plus de travail écrit.

► Une nouvelle façon d'apprendre

Au collège, votre enfant devra fournir davantage de travail personnel, en effectuant des recherches et des lectures. Il ne s'agit pas de tout mémoriser, mais de comprendre et de retenir l'essentiel.

Progressivement, votre enfant devra aussi apprendre à organiser son travail de façon autonome.

► Un accompagnement éducatif

Les collèges organisent un accompagnement éducatif de 2 heures, tout au long de l'année, de préférence après les cours, 4 jours par semaine. Objectif : assurer aux élèves volontaires une aide aux devoirs et à l'étude des langues vivantes, la pratique du sport et l'ouverture au monde de l'art et de la culture.

2 INFO +

Les personnes-ressources du collège

• Le/la principal/e et le/la principal/e adjoint/e

Secondé par son adjoint, le principal du collège (chef d'établissement) dirige et coordonne l'ensemble du personnel du collège, et supervise toutes les actions menées dans son établissement. Le principal et son adjoint reçoivent sur rendez-vous.

• Le/la conseiller/ère principal/e d'éducation (CPE)

Il s'occupe du cadre général de la vie scolaire. Il contrôle l'organisation et le bon déroulement des conditions de vie au collège. Par exemple, il gère les absences, présences ou retards des élèves. Le CPE travaille en contact direct avec l'ensemble de l'équipe éducative et les familles des élèves.

• L'assistant/e d'éducation (surveillant/e)

Il assure l'accueil des élèves et veille à leur bien-être au quotidien. Il constitue un appui essentiel pour l'équipe éducative en collaborant à l'aide aux devoirs, à la surveillance des élèves et aux projets culturels dans l'établissement.

• Le/la professeur/e principal/e (PP)

Au sein de la classe, c'est le professeur référent des élèves et de leur famille. Il coordonne l'équipe pédagogique, effectue la synthèse des résultats obtenus par les élèves et assure la liaison avec les parents. Il ne faut pas hésiter à le rencontrer pour faire le point. Il reçoit généralement sur rendez-vous.

• Les représentant/es de parents et les délégué/es élèves

Les représentants de parents d'élèves, élus au début de l'année scolaire, siègent au conseil d'administration (CA) du collège. Vous pouvez leur communiquer vos remarques et propositions concernant la vie de l'établissement.

Également présents aux conseils de classe, ils sont vos interlocuteurs pour toutes les questions relatives à votre enfant et à la vie de la classe.

Les délégués élèves sont élus par leurs camarades. Ils assistent aux conseils de classe, comme les délégués de parents.

• Le/la professeur/e documentaliste

Gestionnaire du centre de documentation et d'information (CDI) du collège, il aide les élèves à effectuer des recherches à travers différents types de documents : livres, films, cédéroms, Internet... .

• Le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue (COP)

Il informe sur les poursuites d'études et les professions. Au sein de l'équipe éducative, il participe aux bilans et aux conseils pour favoriser l'adaptation de votre enfant. Il reçoit sur rendez-vous, au collège ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

• L'infirmier/ère

Il soigne les petits bobos du quotidien : maux de ventre, de tête, égratignures... .

Il informe également les élèves sur la santé. S'occupant le plus souvent de plusieurs collèges en même temps, il n'assure pas forcément de permanence tous les jours de la semaine.

À joindre en priorité pour toute information concernant la santé de votre enfant.

• L'assistant/e social/e (AS)

Il peut vous aider à résoudre des difficultés particulières (familiales, financières...) si vous en avez besoin. Il peut vous conseiller et vous aider dans vos démarches. Il favorise l'adaptation des élèves.

Classe de 6^e : consolider les savoirs fondamentaux

La 6^e correspond à un cycle d'adaptation dont l'objectif est de consolider le socle commun de connaissances et de compétences (déjà abordées à l'école élémentaire), indispensables pour aider votre enfant à poursuivre sa formation.

► Une évaluation nationale pour tous les élèves de 6^e

L'entrée en 6^e est marquée par une évaluation nationale des acquis des élèves en français et en mathématiques. À partir des bilans obtenus pour chaque élève, le collège peut mettre en place des dispositifs de soutien individualisé

► Voir page 4.

► 25 heures de cours par semaine

En 6^e, l'emploi du temps de votre enfant comporte 25 heures de cours au maximum par semaine. Certains cours ont lieu à raison d'une heure toutes les deux semaines.

INFO +

L'emploi du temps en 6^e

- Français 5 h ou 4 h 30*
- Mathématiques 4 h
- Langue vivante étrangère 4 h
- Histoire-géographie-éducation civique 3 h
- Sciences de la vie et de la Terre 1 h 30*
- Technologie 1 h 30*
- Arts plastiques 1 h
- Éducation musicale 1 h
- Éducation physique et sportive 4 h

Les 10 heures annuelles de vie de classe sont des moments d'échange privilégiés entre les élèves et le professeur principal.

► Les cours, en bref

■ Français

Maîtrise de la lecture et des diverses formes de récit ; entraînement à l'expression orale ; rédaction de textes... Maîtrise de l'orthographe et de la grammaire.

■ Mathématiques

Développement de l'utilisation des outils mathématiques dans différents domaines, à travers la résolution de problèmes de la vie courante ou issus d'autres disciplines : mesure et construction de figures géométriques, apprentissage des grandeurs, de la proportionnalité...

■ Langue vivante étrangère

L'apprentissage de la première langue vivante étrangère, généralisé à partir du CE2 depuis 2007, se poursuit en 6^e. Découverte d'un pays, d'une civilisation et d'une culture à travers la pratique d'une langue au choix, et selon l'offre des collèges : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, portugais, russe, japonais.

■ Histoire-géographie

- Découverte du monde antique (Égypte, Grèce, Rome, débuts du judaïsme et du christianisme, civilisation asiatique...) à travers la vie des hommes, leurs croyances, leur organisation politique et sociale.
- Acquisition des repères pour situer les hommes sur la terre et comprendre la diversité des paysages à partir d'un choix d'images.



◀ En français : consolider l'écrit

« Le principal objectif du français en 6^e ? Amener les élèves à maîtriser les techniques du récit. Mes efforts portent donc sur l'entraînement à l'écrit, plus que sur l'expression orale. Bien sûr, en 6^e, on continue à faire de l'orthographe. »

Liliane Daëron, professeure de français

◀ En maths : rigueur et précision

« En 6^e, on poursuit le travail fait à l'école primaire en l'approfondissant et on prend le temps de consolider les bases des savoirs mathématiques. L'accent est mis sur l'observation, la lecture, la compréhension, la restitution, mais aussi sur l'utilisation précise du vocabulaire et de quelques symboles mathématiques. L'élève doit absolument acquiescer de la rigueur et de la précision dans ce qu'il dit et ce qu'il fait. »

Martine Allet, professeure de mathématiques

Éducation civique, juridique et sociale (ECJS)

Éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté ; au sens des responsabilités individuelles et collectives ; au jugement, par le développement de l'esprit critique et l'argumentation.

Sciences de la vie et de la Terre

Identification et compréhension du peuplement des territoires, de la production et du recyclage de la matière ; analyse de l'intervention de l'homme sur son environnement pour satisfaire ses besoins alimentaires.

Technologie

Étude et réalisation de plusieurs objets techniques de la vie quotidienne ; analyse de leur fonctionnement ; choix de leurs matériaux ; choix des énergies pour les faire fonctionner ; suivi de leurs évolutions dans le temps...

Enseignements artistiques

• **Arts plastiques** : approche de l'espace (en 2 et 3 dimensions), de la couleur et de l'image à travers des réalisations sur divers supports.

• **Éducation musicale** : chanter, écouter, jouer et inventer pour développer

la sensibilité, affiner l'expression artistique et établir des repères culturels à partir des pratiques et auditions musicales.

Éducation physique et sportive (EPS)

Développement des capacités physiques ; acquisition, par la pratique, de compétences et de connaissances relatives aux activités physiques, sportives et artistiques.



INFO +

Les sections particulières accessibles dès la 6^e

En plus des enseignements obligatoires, diverses sections particulières peuvent être proposées par les établissements, comme des formations d'ordre linguistique, artistique, sportif :

- **les sections bilangues** : certains collèges proposent des classes avec 2 langues vivantes étrangères. L'horaire hebdomadaire est de 2 heures au minimum pour la 2^e langue. L'une des 2 langues est obligatoirement l'anglais ;

- **les classes à horaires aménagés** : classe à horaires aménagés de musique (CHAM) ou classe à horaires aménagés de danse (CHAD). Elles permettent de suivre une scolarité ordinaire (horaire d'enseignement général allégé) avec un enseignement artistique renforcé. Les élèves suivent, en parallèle, des cours au conservatoire ou en école de musique et de danse. L'entrée se fait sur test et avis de ces établissements.

Pour s'inscrire, contacter le collège concerné dès le mois de janvier de l'année de CM2 ;

- **les sections sportives** : elles permettent de bénéficier d'un entraînement sportif soutenu dans une discipline, tout en suivant une scolarité ordinaire. L'emploi du temps des élèves est aménagé, mais ils ont les mêmes horaires et les mêmes matières que les autres, y compris les heures d'éducation physique et sportive.

Pour s'inscrire, contacter le collège concerné dès le mois de mars de l'année de CM2.

INFO +

Les dispositifs d'aide et de soutien

Les collèges organisent des dispositifs particuliers de soutien aux élèves qui en ont besoin :

- **le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)** : action d'aide intensive et de courte durée (de 5 à 6 semaines), il peut avoir lieu à tout moment de la scolarité.

Le PPRE s'adresse aux élèves en difficulté, en particulier en français, en maths ou en langue vivante. Il fait l'objet d'un contrat écrit entre l'élève, sa famille et l'équipe éducative ;

- **les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)** : proposées dans certains collèges, ces sections accueillent des enfants dont les difficultés ne sont pas compatibles avec une scolarité dans le cycle ordinaire. L'admission en SEGPA est examinée par une commission, en lien étroit avec la famille.

L'enseignement y est à la fois général, technologique et professionnel ;

- **les unités pédagogiques d'insertion (UPI)** : mises en place au sein de certains collèges, elles accueillent des élèves handicapés auditifs, visuels, moteurs ou mentaux ou souffrant d'une maladie invalidante. Un enseignant spécialisé encadre la section.

Pour en savoir plus : Aide-Handicap-École, n° Azur 0810 55 55 00, aidehandicapecole@education.gouv.fr

Vos questions, nos réponses

Voici des exemples de questions que vous vous posez souvent et quelques éléments de réponse...

➤ Comment aider mon enfant à s'organiser ?

Les professeurs donnent des devoirs et des leçons à apprendre pour chaque discipline.

Certains jours, votre enfant a peu de travail pour le lendemain : il doit en profiter pour s'avancer, réfléchir à un devoir compliqué, revenir sur une leçon mal comprise... Vous l'aidez à s'organiser en l'incitant à terminer son travail avant de se distraire.

Jusqu'en décembre au moins, vérifiez qu'il n'a pas pris de retard, qu'il n'a rien oublié.

Enfin, pour lui éviter d'oublier un livre, un cahier, son matériel... aidez-le à préparer son cartable pour le lendemain ou rappelez-lui de vérifier qu'il a bien tout ce qu'il faut.

➤ Si mon enfant n'arrive pas à suivre le rythme du collège...

Avant tout, discutez avec votre enfant pour repérer ses difficultés. S'il ne parvient pas à améliorer ses résultats, prenez rapidement contact avec son professeur principal.

Ensemble, vous rechercherez la meilleure solution : soutien scolaire, aide psychologique, intervention d'un spécialiste (orthophoniste...).

Le collège de votre enfant peut aussi mettre en place des dispositifs de soutien. ➡ Voir page 3

➤ Avec qui faire le point sur la scolarité de mon enfant ?

Vous pouvez rencontrer individuellement les professeurs de votre enfant, sur rendez-vous ou lors des réunions parents-professeurs, organisées au minimum deux fois par an.

Vous pouvez aussi vous entretenir avec son professeur principal qui communique régulièrement avec ses collègues et a une vue globale de la scolarité de votre enfant.

Autre possibilité : adressez-vous aux représentants de parents d'élèves.

➤ Comment est évalué le niveau de mon enfant ?

Tout au long de l'année, des contrôles sont effectués. Sur les 3 bulletins trimestriels figurent la moyenne des notes obtenues pour chaque discipline, ainsi qu'une note de vie scolaire évaluant principalement l'assiduité et le respect du règlement intérieur.

➤ Qu'est-ce qu'un conseil de classe ?

Il se compose :

- du chef d'établissement,
- des enseignants,
- du conseiller principal d'éducation,
- de 2 délégués des parents d'élèves,
- de 2 délégués élèves,
- voire d'autres personnes (conseiller

d'orientation-psychologue, assistant social...).

Le conseil de classe se réunit à la fin de chaque trimestre.

Il traite de toutes les questions concernant la vie de la classe : niveau pédagogique, climat, discipline, emploi du temps, travail en classe et à la maison, absence et remplacement des professeurs, orientation, etc.

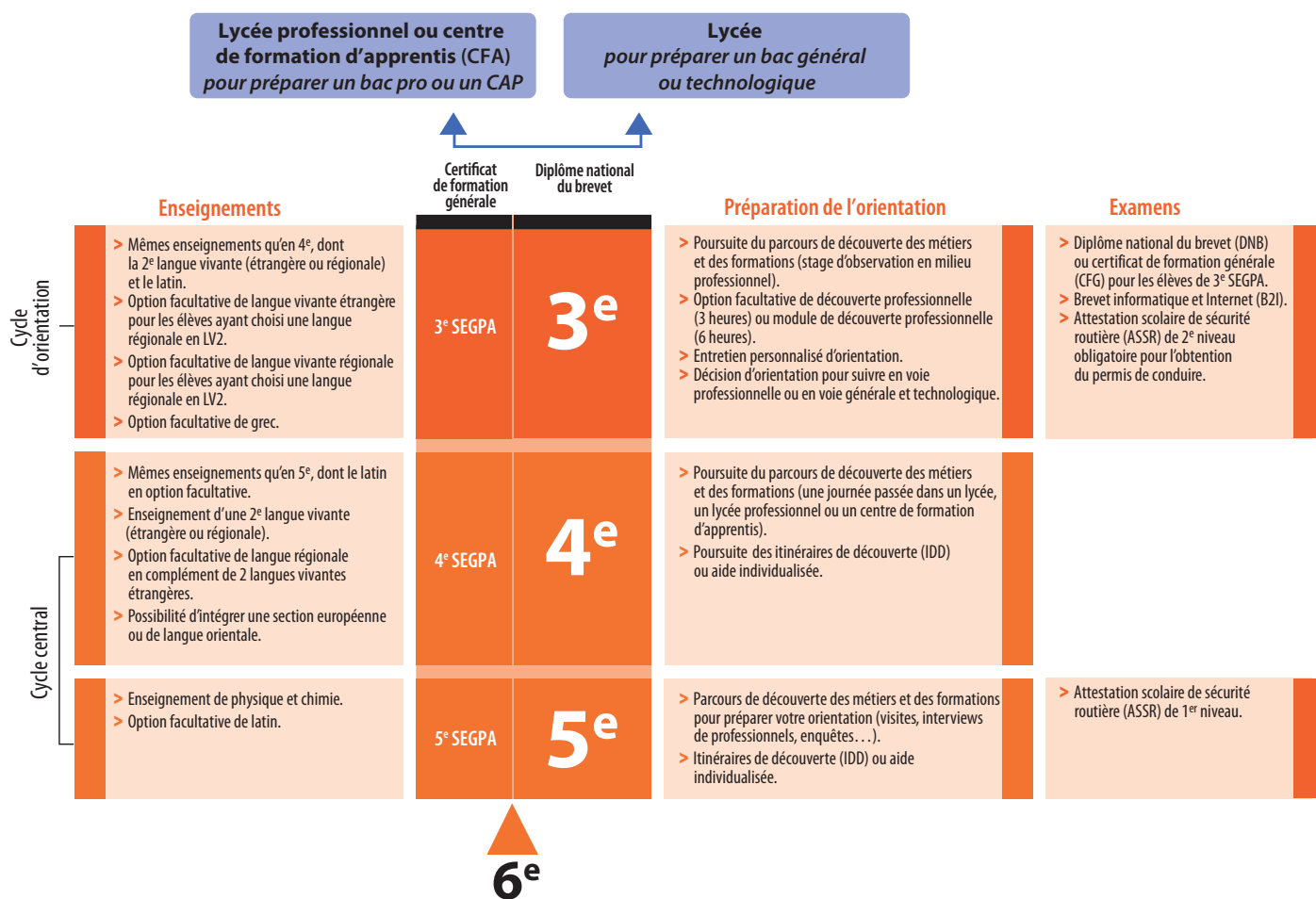
Le conseil de classe établit ensuite un bilan individuel pour chaque élève.

➤ Quelles sont les conditions de passage en classe supérieure ?

À la fin de chaque cycle (c'est-à-dire après la 6^e, la 4^e et la 3^e), le principal prend l'avis du conseil de classe du 3^e trimestre pour décider du passage ou non dans la classe supérieure. Si vous n'êtes pas d'accord pour que votre enfant redouble, vous pouvez demander un entretien au chef d'établissement, voire faire appel de la décision.

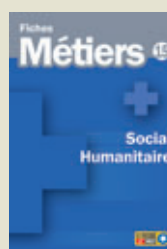
En fin de 5^e, la décision finale de redoublement vous appartient.

De la 5^e à la 3^e : les étapes clés du collège

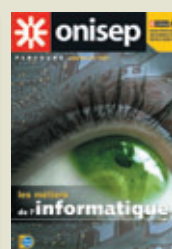


Consultez le site www.onisep.fr pour trouver toute l'information sur les métiers et les formations

Découvrez les publications de l'Onisep et rendez-vous sur onisep.fr/lalibrairie



Collection "Fiches métiers"



Collection "Parcours"



Collection "Dossiers"

À LA MAIF, NOUS PENSONS QUE LES ENFANTS
DOIVENT PRENDRE TRÈS TÔT DE BONNES HABITUDES
FACE AUX DANGERS DE LA VIE QUOTIDIENNE.



ÉDUCATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES

- À la MAIF, nous intervenons directement ou indirectement auprès des enfants pour leur expliquer les risques de la vie quotidienne et les bons comportements à adopter pour les éviter. Parce qu'il est plus facile de prendre tout petit de bonnes habitudes que d'avoir à les corriger quand on est grand, la MAIF a développé des spectacles, des conférences ou encore des supports pédagogiques adaptés à leur âge. C'est sans doute pour cela que la MAIF est n°1 de la relation client dans le secteur assurance depuis 5 ans.*



ASSUREUR MILITANT.

Vous aussi, rejoignez-nous sur www.maif.fr ou N° AZUR 0 810 500 810 (prix d'un appel local).

* Étude BearingPointTNS Sofres réalisée en avril 2008 auprès de 4000 clients et usagers de plus de 100 entreprises et organisations, représentatifs de la population française.